

ministère de la Culture et de la communication CFDT – UNSA – CFTC

Deux ou trois choses sur un nouveau CTPM à épisodes

Le dernier CTPM, convoqué le lundi 27 juillet 2009, était, une fois de plus consacré à la RGPP. Initialement prévu le 3 juillet 2009, puis annulé, pour cause de fraîches nominations et de mise au courant accélérée, il avait été installé finalement en cette fin du premier mois d'été – torpeur garantie, pas de raz-de-marée à craindre, juste un clapotis, un friselis de vaguelettes d'indignations syndicales, dont la nôtre, nous sommes sans illusions... –, avec un ordre du jour inchangé : le décret (ré)organisant l'administration centrale du ministère (pour avis) ; les arrêtés organisant les trois directions générales (Patrimoine, Création, Médias et Industries), ainsi que la petite délégation interministérielle aux langues de France (pour information) ; enfin le décret organisant l'IGAC (Inspection générale des affaires culturelles) (pour avis). En somme,

RGPP : mise à feu !

**Attendait-on vraiment un changement de politique à la nomination de M. Mitterrand ?
C'est vouloir nous faire prendre des vessies pour des lanternes...**

C'est pourquoi nous n'avons pas assisté à la séance du 27 juillet. Plus précisément, nous ne nous y sommes pas présentés. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, exprimé, avec suffisamment de clarté, **combien nous réprouvons cette RGPP** pour laquelle jamais, à aucun moment, notre avis ne fut écouté, et combien nous étions certains, avant même que confirmation ne nous en fût donnée par plusieurs membres de l'administration, **que tout se passait au-dessus de leurs têtes, au-dessus même de celle du ministre**. Nous préparons un récapitulatif des différentes étapes de ce long déni de concertation qu'est la procédure RGPP, récapitulatif où nous serons moins succincts. En n'étant pas présents à l'ouverture du comité, nous préservions les « chances » de la « parité », puisqu'il nous avait été fait grief de la mettre en péril par nos sorties...

Dès le lendemain tombait la nouvelle d'une reconvoction réglementaire, à l'identique, mais cette fois-ci ne nécessitant pas le *quorum*, du même CTPM pour le mercredi 29 juillet, à 14 h 30 – un horaire susceptible de borner un peu l'allongement « pathologique » des séances qui tendait à s'imposer ces derniers temps. À cette séance-là non plus, les organisations signataires ne se sont pas présentées.

Le mardi 28, le service d'information du ministère a envoyé à tous les agents un communiqué daté du 27, où sont largement repris les propos du ministre, sans doute tenus lors de la séance de lundi : désignant ce qu'il tient pour « une erreur à double titre » de la part de ses interlocuteurs syndicaux (une **sous-estimation**, et de sa **personnalité**, et de son **engagement politique**), il y affirme sa certitude qu'administration et représentants du personnel ne semblent opposés que par le face-à-face matériel d'une salle de réunion : « nous sommes ensemble, et là aussi vous commettez une erreur en pensant que nous ne

sommes pas ensemble. » Il regrette enfin la décision de boycott, « **parce qu'elle nous retarde**, et de toute manière à un moment ou à un autre nous serons bien amenés à échanger nos avis. » De bien belles paroles, bien peu convaincantes. Mais le démontrer dépasserait largement les dimensions d'un simple communiqué. Quant aux erreurs commises, nous ne pensons pas que ce soit celles désignées qui soient les bonnes.

Quelle opinion que l'on ait de la procédure conduite pour imposer la RGPP — et la nôtre, encore une fois, est extrêmement négative, c'est pourquoi nous refusons, nous l'avons déjà déclaré, mais nous le répétons avec force, de cautionner, par notre présence à l'instance qui n'a de paritaire que le nom, des réformes que nous réprouvons —, **il est incohérent de reprocher au nouveau ministre la clôture du dossier après une unique séance de CTPM, car ce reproche revient à ne faire aucun cas de la continuité du service public**. Imaginons, à rebours, qu'une réforme allant dans le sens des vœux des représentants du personnel, mais pas encore « actée » en décret ou en arrêté, soit immédiatement balayée, annulée, par une nouvelle administration : pour le coup il est probable que la continuité du service public serait immédiatement invoquée... Le nouveau ministre prend le processus en fin d'exécution, et ce que nous entendons de son « engagement politique », c'est qu'il mènera à son terme **la réforme en cours, dont il hérite, initiée au plus haut niveau de l'État français**, avec les encouragements du Conseil européen, et **pour laquelle il n'a pas mandat d'opérer des modifications**. (Il a lui-même rappelé, lors d'une récente interview, la célèbre sentence de Jean-Pierre Chevènement : « Un ministre, ça ferme sa gueule ou ça démissionne. ») La précipitation avec laquelle a été menée la « mise en forme » de la conclusion de cet épisode RGPP, conclusion manifestement attendue avec impatience « en haut lieu », prouve que le ministère espérait bien en avoir fini en cette fin de juillet, et pouvoir « rendre sa copie » au gouvernement avant les vacances.

Après deux ans de combats sous des formes variées contre la mise en place de l'arme de destruction massive contre le service public que constitue la « révision » générale des politiques publiques, il vient un moment où il faut prendre conscience **que l'on se heurte à un mur, et que ce mur est hors du ministère**. Certains ont fait le choix de casser l'unité en contenant ce combat à l'intérieur du MCC, alors que la seule possibilité d'obtenir des avancées était d'élargir ce combat à l'ensemble de la fonction publique, et d'interpeller les vrais responsables : l'Élysée, Matignon et Bercy..

Demain, loin de la mise en scène des salons paritaires, il faut que tous nous en soyons conscients, il nous faudra « faire avec » cette RGPP dont les personnels que nous représentons ne veulent pas. Ce qui veut dire, se retrousser les manches, veiller à l'application dans la justice des modifications décrétées, la plus importante à ce jour restant à nos yeux l'évaluation et la détermination des indices auxquels seront reclassés l'imposante foule des « non-titulaires » de ce ministère ; **ne pas hésiter à porter recours autant de fois que nécessaire**, assumer de pratiquer, en toute humilité, les multiples réglages que ne manqueront pas de nécessiter les bouleversements que l'on nous impose.
En attendant des temps politiques meilleurs ?...

31 juillet 2009